

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 72

N° 2875

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2875

présenté par

Mme Dubost, rapporteure au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi
relatif à la croissance et la transformation des entreprises

ARTICLE 72

Après l'alinéa 57, insérer les deux alinéas suivants :

a bis) À la seconde colonne de la onzième ligne, les mots : « l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 » sont remplacés par les mots : « la loi n° du relative à la croissance et la transformation des entreprises ».

a ter) À la seconde colonne de la vingtième ligne, les mots : « n° 2014-617 du 13 juin 2014 » sont remplacés par les mots : « n° du relative à la croissance et la transformation des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour l'outre-mer.